

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 29

Présents : 29

Représentés : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 12/09/2018

Date d'affichage : 18/09/2018

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du lundi 24 septembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 24 septembre 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

**PRESENTS** : Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Patricia BERENGUIER - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Patricia PENCHENAT - Erwan DE KERSAINTGILLY - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

**POUVOIRS** : Éric MASSON à Marc Etienne LANSADE / Élisabeth CAILLAT à René LE VIAVANT / Margaret LOVERA à Patrick GARNIER / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Valérie ROBIN à Patricia PENCHENAT / Christelle DUVERNET à Aimé GARNIER / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jeanne LAURITO /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

La base nautique municipale est en développement grâce à l'embauche d'un nouveau brevet d'Etat et à l'acquisition de nouveaux matériels nautiques ; notamment, un dériveur Solo OpenBic, un dériveur double Laser Fusion et un voilier habitable.

Il est proposé à l'assemblée d'ajouter un nouveau tarif à la grille tarifaire de la base nautique municipale, comme ci-après :

**LOISIRS NAUTIQUES**

Nouvelle activité : sortie à la journée en voilier habitable : 20.00 € par personne

Envoyé en préfecture le 01/10/2018

Reçu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le **03 OCT. 2018**  N° 2018/1137

ID : 083-218300424-20180924-DELIB2018\_104-DE

CM 24/09/2018

N° 2018/104

**MODIFICATION DES TARIFS DE LA BASE NAUTIQUE MUNICIPALE**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de créer le nouveau tarif relatif aux sorties en voilier habitable, comme exposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,

  


Marc Étienne LANSADE